

● **Juillet 1674 :**

BM Avignon, ms 5972, ms 6392 (Hyacinthe Chobaut).

8 juillet 1674 à 11 heures du matin : orage et grande grêle avec grêlons de la grosseur d'une noisette. Dommages aux vignes de Pernes à la Roque, de même aux oliviers. Beaucoup d'amandiers par terre.

GIRAUD, Hubert, *L'histoire de la ville de Pernes de Giberti publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de Carpentras*, Marseille, Librairie E. Flammarion et A. Vaillant, 1923, p. 583.

*"Le 8 juillet 1674, il s'éleva un orage si furieux, accompagné de grêlons comme des noisette et des tonnerres horribles venant du côté d'Orange que toute notre campagne fut ravagée, nos vignes et nos oliviers perdus et quantité d'arbres abattus, de sorte que l'on eut ici cette année ni vin ni huile ni fruits".*

● **Septembre 1674 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 40 et p. 35.

En Dauphiné, la Romanche connaît une forte crue ce mois de septembre. Crue importante du Drac.

● **Octobre 1674 :**

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Des pluies incessantes tombées du 14 au 17 octobre 1674 font déborder le Rhône à Caderousse (d'après AC Orange).

● **Novembre 1674 :**

- **AVIGNON :**

BM Avignon, ms 2065

Simple mention d'inondation à Avignon.

BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

Inondation du 12 au 16 novembre 1674. Les eaux du Rhône arrivent à 9 pans 5 pouces du sol du cloître des Minimes d'Avignon.

BM Avignon, ms 2848, fol. 200

BAILLY, Robert, *Avignon hors les murs*, Avignon, impr. Orta, 1967.

A Avignon, en novembre, plusieurs maisons sont abattues par les flots en furie.

BM Avignon, ms 2563

*"Les pluies continuelles qui tombèrent dans le mois de novembre 1674, pendant douze à quatorze jours, furent cause que le Rhône grossit si furieusement que les eaux enfoncèrent la porte Saint-Lazare. Une grande partie de la ville fut inondée ; l'eau monta jusqu'à la barbe de la statue de saint François placée au pied du pont. L'inondation dura depuis le 12 novembre jusqu'au 16 dudit mois, la hauteur de l'eau fut marquée en divers endroits de la ville, à côté*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*de la petite porte de Saint-Pierre de Luxembourg aux Célestins, dans les cloîtres des Grands Augustins et des Minimes".*

BM Avignon, ms 1608

*"Le 16 novembre 1674, les eaux du Rhône grossirent si fort par l'effet de la fonte des neiges qu'en 24 heures, non seulement elles sortirent de leur lit, mais elles atteignirent la barbe de la statue de saint François qu'on voyait sur le bord du Rhône sur ce pont. Les eaux séjournèrent cinq jours et obligèrent les cultivateurs de n'ensemencer leurs terres que fort tard et de réensemencer celles qui l'étaient avant l'inondation".*

BM Avignon, ms 5515, fol. 369, Livre des chroniques du monastère Sainte-Claire d'Avignon

*"Soit mémoire que l'an 1674 et le 16<sup>e</sup> novembre seroit arrivé un déluge d'eau ; il y en avoit 5 degrés à nos cloîtres au chapitre jusques sur l'autel, au réfectoire passoit la fenestre où l'on done les poutages et la cuisine jusques sur les tables de pierres, tout cela provenoit du petit jardin qui estoit tout noyé, de sorte que l'eau qui sortoit de notre monastère empêcha de fermer notre grand porte qui demeura toute une nuit ouverte et l'eau se rendit de l'église. Sans cela, il ni auroit point eu, il a falut toute paver, cela fut si prompt qu'on n'eut pas le loisir d'oster l'huile, il couroit sur l'eau dans nos cloistres, nous fumes contraintes de manger longtems à l'ouratoir, on y apreta les vivres quelques jours, Dieu nous pourveut tousjour de poissons sans souffrir de rien quoy que ceste inondation fut par toute la ville en des endroits il faloit des barques pour passer".*

BM Avignon, ms 5944 (cite ADV, H Cordeliers, n°34, fol. 188)

L'église et le couvent des Cordeliers sont pleins de boue. Très grande inondation : de six à sept pans d'eau. Les Cordeliers perdent trois tonneaux de vin, toute la provision d'huile, une partie de la maison du jardinier et une partie des murailles du jardin.

BM Avignon, ms 2394, Journal d'Avignon (1660-1702)

*"Le 12 novembre 1674, un lundy au soir, il commença à pleuvoir si extraordinairement que la pluie ayant continué le 13 et le 14 et le 15 presque sans relâche, le Rhône grossit si fort que le jeudy 15 dudit sur la minuit l'eau entra dans la ville avec tant d'impétuosité que le vendredy au matin 16 du courant, l'eau étoit presque dans toute la ville en façon qu'on alloit quasi dans toutes les rues en batteau. On s'embarquoit aux degrés de Saint-Agricol pour aller dans les Fusteries et l'eau alloit de ce côté-là presque à Saint-Jeans de Rhodes pour aller à la Calade et aux Dominiquains et autres maisons religieuses qui sont dans ce quartier. On s'embarquoit à la maison de la commanderie habitée à présent par M. de Remond de Modène pour aller du coté des Jésuites, Saint-Martial Novicial et Récollets. On s'embarquoit à la croix de Saint-Didier pour aller du côté des Célestins et au quartier du Corps Saint. On s'embarquoit à la place de Saint-Didier contre la maison de Mr Provence, chirurgien, et l'eau venoit soit avant dans la rue qui va chez Mr Reme et dans celle qui va dans la rue qui va du coté de la Fleur du Lis et dans celle qui va chez Mr de Crillon pour aller à l'Aumône générale et à Notre-Dame de Salut. On s'embarquoit au coin des dames religieuses de Sainte-Claire pour aller au portal et à la porte Limbert. On s'embarquoit au devant de Mr Dorsan à la Bonneterie sous l'arc de l'église pour aller aux Infirmières Saint-Joseph et la porte de la Ligne. On s'embarquoit proche les religieuses proche de Sainte-Catherine pour aller à la Banasterie et aux Pénitents de la Miséricorde. On s'embarquoit proche la maison de Mr de Cohernes à présent habitée par Mr Limon fils. Le Rhône avoit si fort grossi et la Durance étoit si débordée qu'on croyait de périr par un déluge. L'eau étoit dans toute la ville. A la*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*réserve du quartier du Puis des Beufs, la place Lepicerie et la Bonneterie, toutes les maisons des religieux et des religieuses étoient inondées et on entroit dans leurs églises par bateau et on eut bien de la peine à lire le Saint-Sacrement qui reposoit dans les tabernacles. Les dames de Saint-Philippe, proche les Capucins, furent mesme obligées de le prendre, n'ayant aucun prêtre pour les rendre à service. La supérieure, qui étoit Madame de Mommeran nièce de Mr de Crillon, se mit dans l'eau jusques à la ceinture et alla elle-même jusques à l'autel et prit le Saint Ciboire où reposoit le très Saint-Sacrement et, accompagnée de quatre religieuses qui portoient de flambeaux allumés, le porta dans leur oratoire qui est dans leur dortoir aux religieuses de Saint-Georges qui est le second couvent de la Visitation. Un prêtre le prit et le porta à l'Oratoire desdites dames qui est dans leur dortoir et ledit prêtre étoit porté sur les épaules d'un homme qui marchoit dans l'eau jusques à la ceinture. Enfin, c'étoit une désolation et on croyoit que la ville dust périr par eau. L'inondation dura depuis le jedy au soir jusques au samedi matin que les eaux commenceroient à diminuer, il tomba beaucoup de maisons de pauvres gens le long des murailles et surtout depuis le salin jusques à la porte Saint-Lazare. Les vins ont été presque tous gâtés cette année, les caves étoient toutes remplies d'eau. Mr Anguisetriola prit un soin extrême pour faire assister les pauvres, il ne se coucha point le soir du vendredy, il étoit toujours avec les boulangers pour faire cuire du pain pour le soulagement des pauvres que le dessus des murailles étoit libre pour tous ceux et celles qui y vouloient aller dessus tant pour voir la misère qui étoit grande dans les quartiers à raison des maisons qui tomboient que encore pour donner moyen aux habitans de faire la charité à ceux qui étoient en bas tant par moyen du pain qu'on jettoit que de l'argent. Il se distribua une très grande quantité du pain que les consuls firent cuire et porter dans la maison de ville pendant le vendredy, samedi et dimanche et le lundy, monseigneur le vice-légat en fit distribuer à son particulier. Ce qui causa en partie le désordre fut que la Durance débordée en même temps que le Rhône, c'est une perte irréparable et presque inconcevable pour la ville et à l'avenir, on aura de la peine à le croire".*

AC Avignon, BB 37, délibération du 4 décembre 1674, fol. 59v°

*"[...] comme dans le temps des grosses eaux et inondations de ces jours passés, Messieurs les consuls avoient donné et porté avec des bateaux et chariots des pains aux pauvres citoyens et habitans qu'à cause desdites eaux, ne pouvoient sortir de leurs maisons pour aller quérir leurs provisions nécessaires et ne pouvoient travailler ont esté faictes et continuées cinq ou six divers jours [...]". Coût : 1 600 livres.*

*"[...] les susdictes inondations ont fait des grands maux et désordres le long des rivières du Rosne et de Durance et particulièrement depuis la première arche du pont jusques au quay, ayant ledict quay esté endommaigé et presque tout ruiné". Le conseil demande de promptes réparations, tant au quai que le long du Rhône et de la Durance "depuis Bonpas jusqu'au Rhosne".*

AC Avignon, BB 37, délibération du 17 décembre 1674

Le conseil de la ville d'Avignon proroge l'enchère du vin à cause des dernières inondations.

BM Carpentras, ms 917, fol. 155 : Recueil sur Avignon

*"Cette année 1674, il y eut une grande inondation. L'eau monta si fort qu'on a marqué à plusieurs endroits la hauteur, entre autres à la barbe de la statue de saint François au-dessous du pont, à la porte de Saint-Pierre de Luxembourg, dans le cloître des Augustins".*

AC Avignon, CC 615

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Comptes de Jean Astier : nombreuses dépenses occasionnées par l'inondation du 16 novembre 1674.

Licée de Vaucluse, *Sur les inondations de la ville d'Avignon antérieures à celle de 1755*, Avignon, an X, p. 16.

A Avignon, les pluies "extraordinaires" sont datées des 12, 13, 14 et 15 novembre au matin. L'inondation de 1674 fut moindre de 29 pouces et demi [79,65 cm] qu'en 1755 et conséquemment moindre de 18 pouces 3 lignes [49,27 cm] que la dernière de 1801, "soit qu'elle ait duré plus longtemps que la nôtre, soit que le terroir de la ville fut alors moins élevé, comme cela est indubitable, elle fit cependant plus de mal que la dernière ne nous en a fait".

BM Avignon, ms 2464, ms 6610, ms 1518

Inondation du Rhône : la hauteur de cette inondation est marquée sur le mur de la chapelle Saint-Pierre aux Célestins, sur la porte Saint-Michel (80 cm de plus que l'inondation de 1755). Le ms 6610 rajoute que le niveau des eaux s'est élevé à 6 m 55 au-dessus de l'étiage. Le ms 1518 indique : "Il avait plu si extraordinairement les 12, 13, 14 novembre que le 15 au matin, le Rhône et la Durance sortirent de leur lit et à minuit, l'eau vint dans la ville avec tant de précipitation qu'ils craignirent une inondation aussi terrible que celle de 1433. Cependant, les eaux furent moins élevées de trois pieds".

ADV, 6 F 31, Note de Ludovicus Martin (registre de baptêmes de la paroisse Saint-Didier, 1670-1695).

ADV, GG 46, fol. 35 (Original)

BM Avignon, ms 5972 ou 6392 (H. Chobaut)

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864. – Cit. REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872.

"Anno 1674 et die jovis decima quinta mensis novembris post quatuor pluviarum dies continuos tantam copiam Rhodanus et Durentia exundarunt ut inferiora quaeque civitatis loca aquis fere fuerint submersa multaeque domus eversae, totum territorium Avenionense aquis opetua, jumenta multa suffecata perierint, et usque adeo creverunt per totam diem veneris quae erat 16<sup>e</sup> novembris ut ad fores ecclesiae Sancti Antonii ascenderint aquae circa horam decimam vespertinam ; postridie autem caeperunt mirui".

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

12 novembre 1674. Inondation du Rhône à Avignon. Elle dura 14 jours. La porte Saint-Lazare fut enfoncée et du 12 au 16 novembre, une grande partie de la ville demeura sous les eaux qui atteignirent 6,38 mètres à l'échelle placée à 200 mètres en amont du pont Saint-Bénézet. Beaucoup de maisons de la ville furent renversées, de bestiaux noyés. Le vendredi, 16 novembre, les eaux étaient devant la porte de l'église Saint-Antoine. Elles diminuèrent seulement le surlendemain. A Sorgues, le 15 novembre, les eaux de la rivière débordée renversèrent un grand nombre de maisons (d'après AC Sorgues, BB 13).

Ce fut l'inondation la plus remarquable au XVII<sup>e</sup> siècle. Saboly l'a chantée dans son 57<sup>e</sup> Noël :  
L'estrange déluge !

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Tout nos refuge !  
Bon Diéu, es à vous !  
Aguès piéta de nous !  
Diu nosti rivièro,  
N'ia plus gis de foun,  
Lis aigo soun fièro,  
La terro s'escoun.  
Nosto pauro villo  
N'a sa bono part  
Pareis plus qu'n'ilo,  
Coume la Sicile  
Au mié de la mar.

Cloître des Minimes : 9 pans 5 pouces au-dessus du sol.

Cloître des Augustins : un repère est apposé (*Anno XI Christi 1674, die 16 novembris exundantibus simul duobus fluviis Rhodano et Durentia aquarum cluvies ad infradictae lineae altitudinem erexit*).

Cloître des Cordeliers : un repère est apposé (*Lineam inferiorem attigerunt (aquae) die 16 novembris 1674*).

La statue de saint François sur la première pile du pont Saint-Bénézet avait résisté aux remous, quoique sa tête eût seule dépassé des eaux, ce qui faisait dire le dicton suivant : "quand Saint François boira, Avignon s'engloutira".

BM Avignon, ms 1764, Livre des religieuses Ursulines d'Avignon, fol. 59-63

*"Le 15 novembre 1674, nous avons vu arriver comme un second déluge dans tous les lieux circonvoisins par le débordement du Rhône et de la Durance, et comme nostre monastère est tout proche de la rivière, il a esté exposé dans un plus grand péril et danger. De sorte qu'environ les 4 heures du matin, 16<sup>e</sup> de ce mois, la sœur de Georges de la mère de Dieu s'estant esveillée au bruit effroyable de l'eau qui avait crû extraordinairement durant la nuict se lève promptement, ouvre la fenestre de sa chambre, et voyant à la faveur d'un peu de clarté tout le jardin inondé, resveille aussy toct les sœurs de Saint-Joseph, de la Visitation, de Gallien, de Sainte Magdeleine, de Montaigu, de Jésus de Saxi. Cependant, la sœur de Saint-Denis de Montaigu et moy, qui n'avions point dormy de toute la nuict, par je ne scay quel pressentiment mais qui pût n'avoir jamais vu arriver d'accident semblable, et n'avoit rien peut distinguer de la fenestre de nostre chambre, nous nous estions mises deux ou trois fois, avions creu que le bruit que nous entendions n'estoit qu'à force de pleuvoir, entendant marcher hattivement avant qu'on eut encore soné le signe de lever, sortons de la chambre et venons nous joindre à nos pauvres sœurs que nous trouvons déjà dans l'eau jusqu'à la ceinture, s'estant ainsy abandonnées pour venir à la cave tâcher de sauver l'huile et le vin que nous avions pour la provision de l'année. Mais comme l'eau grossissoit tousjours furieusement, elles s'arrestèrent dans le réfectoire, emportant tout ce qui estoit sur les tables avec une peine extraordinaire et un zèle capable de donner de la compassion et de la tendresse.*

*Alors, voyant qu'il nous estoit impossible d'avoir secours de nule part, le monastère estant une petite isle et déjà inondé du costé du jardin, craignant le péril nous estions réduites et ne songeant plus qu'à garantir le très Saint Sacrement du naufrage, l'église se remplissant d'eau de tout costé, nous nous déterminons d'entrer dedans, suivies encore de la mère assistante, de la sœur de Saint-Bernard de Saxi et d'une domestique, la sœur de Saint-Gabriel de Fulbis, et par la douce et forte persuasion de nos chères sœurs, moy, très indigne, toute tremblante de crainte et de frayeur, voyant le sauveur et le conservateur de toutes choses dans le danger,*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*j'ouvre le tabernacle et prend le Saint Ciboire, ayant déjà de l'eau plus haute que de la ceinture, poussée avec une telle violence qu'elle ressembloit à un torrent débordé, de sorte que nous eussions tardé tant soit peu davantage, il auroit esté impossible d'entrer dans l'église. Nous portons donc ainsy toutes en larmes ce Dieu redoutable que l'amour a réduit à une telle faiblesse dans le Saint Sacrement de l'autel se servir de ces profondes mains, pour le sauver du déluge des eaux en notre chœur haut, dans un petit ormoire que nous avons préposé à cet effect, soupirant et demandant miséricorde. Nous faisons en suite une amende honorable pour obtenir la grâce et le pardon de ma témérité, qui me parut alors sy grande et sy digne de châtiment que je n'aurois plus effectivement attendu que la mort comme le téméraire osa, si celuy qui paroissoit dans l'arche des Hébreux un Dieu de justice et de courroux, n'estoit dans le sacrement des chrestiens un Dieu de tendresse et de bonté. Après cela, la mère assistante, les sœurs de Jésus de Saint-Alexis de Provençal voulant encore chercher quelque moyen pour conserver le pain matériel, après avoir conservé le pain céleste, s'abandonnèrent à l'impétuosité de l'eau dans le jardin, pour aller à la dépençe mais n'ayant peut trouver une clef pour ouvrir une première porte, s'en revinrent à toute peine pendant que les sœurs de Sainte-Cécile d'Honorati et de Saint-Jean de Servier, domestiques, qui couchoient de ce costé-là avec les pensionnaires, faisoient tous leurs efforts pour garantir ce qui estoit dans ce cartier, aussy bien que les sœurs de Saint-Bernard et de la Visitation qui s'estoient hasardées de venir à leur secours, passant sur le toit d'un couvent, et qui firent assurément alors des choses incroyables, tant pour tirer le pai de la dépençe où l'eau estoit fort haute, que pour transporter seize somées de farine et pour retirer les poules du poullalier qu'elles découvrirent par le haut, au hazard de leur vie, et c'est icy que nous remarquons particulièrement cette bonne sœur de Saint-Jean, surpassant le courage et les forces d'une fille, sembloit faire l'impossible pour conserver le bien de son seigneur et de son maistre. Il fallut songer ensuite à retirer les pensionnaires de leurs cartiers, les portant dans le notre pour les avoir avec plus de seureté parmy nous, et ce fut par le moyen du mesme cour, nous en descendons des plus timides et craintives d'une fenestre par une eschelle dans un batteau, les renvoyant chez leurs parens, et nous estant ces tendres et innocens objets devant les yeux, les autres plus généreuses et plus déterminées ne voulant point nous quitter. Enfin, le Bon Dieu pour nous consoler et nous donner quelque espérance qui commençoit de s'affaiblir en quelques-unes de nos bonnes sœurs, permit qu'environ les cinq heures, nous vîmes paroytre un batteau, non plus à la façon de celui que nous avons vu durant le jour, chargés de provisions par les soins de nos amis mais où il estoit porté luy-mesme dans le saint ciboire que Mr de Crillon venoit de faire oster de l'église des mères Carmélites nos voisines, lequel nous fut heureusement offert et puis remis par un aumônier de monseigneur le vice-légat dans un petit pagnier que nous descendons de la fenestre, moy, pauvre et misérable créature, le recevant encore entre les mains mais avec un transport de joye et de consolation en le portant, suivie de toute la communauté disant le Misere Mei, où nous avons déjà reposé notre saint ciboire. Je ne creu plus, après cette faveur, ainsi que la maison deu périr, voyant venir notre divin époux et sauveur s'y réfugier avec nous. Et je commençai d'espérer toute sorte de bénédiction. En effect, il s'en est ensuivi des choses vrayment miraculeuses, que nous conserverons éternellement dans nos sœurs. O que Dieu est admirable, qui, par un effect de sa providence tire le bien du mal, qui fait trouver le calme dans la tempeste, qui nous sauve quand nous croyons estre perdues et qui nous sert luy-mesme d'aide lorsqu'il semble avoir besoin de notre secours. Les eaux croissant néantmoins de moment en moment, nous portons tous ce que nous avons au second étage du monastère jusqu'au plus haut de notre nouveau bâtiment que nous regardions comme une arche de refuge que feu notre illustrissime archevesque monseigneur Arcoste, ainsy qu'un autre Noé, nous a fait bastir. Après l'examen du soir, nous récitons les sept psaumes de pénitence et faisons des vœux particuliers, dans*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*lesquels nous nous dévouons et nous sacrifions à Dieu, pour l'accomplissement de son bon plaisir, n'espérant plus absolument qu'en luy seul et c'est icy que nous pouvions dire avec David, quelque violent que soit le déluge et le desbordement des grandes eaux, vous estes mon asile et mon refuge contre les maux qui m'environnent, ô mon Dieu. Nous voyons bien toct, en effect, qu'on ne peut estre confondu dans cette espérance, car estant descendues pour voir sy l'eau croissoit tousjours, nous trouvons qu'elle estoit d'un degré plus basse qu' auparavant, ce qui nous obligea aussytoct de venir rendre grâces à notre libérateur et à la Vierge, notre bonne mère, et de reconoistre la puissance que Jésus Christ a sur les éléments, puisque c'est luy qui faict desborder les eaux et en arreste le cour quand il luy plait et que ceux qui ont soin de l'évister par leurs ferventes prières, lorsqu'il semble estre endormy, trouvent en luy comme les apostres un secours assuré. La mère de Saint-André et les sœurs Sayete de la Nativité et de Sainte-Cécile demandèrent de passer les reste de la nuict devant le très saint sacrement cependant que les autres, pour ne pas interrompre l'ordre de la communauté, se retirèrent de leurs chambres pour prendre un peu de repos dans le sein de la providence.*

*Le samedi 17<sup>e</sup> de ce moy, sur les cinq heures de matin, Mr de Crillon parut encore dans un bateau sous nos fenestres, nous portant des provisions, ainsy qu'il avoit fait le jour précédant, et nous donant les bones nouveles que les eaux s'abaissoient et dans peu de temps il n'y auroit plus rien à craindre. A huict heures, Monseigneur l'archevesque nous fit l'honneur de nous visiter, de la mesme manière, nous consolant de sa présence en nous donant sa bénédiction que nous recevons de la fenestre, n'ayant peut ouvrir encore aucune des portes du monastère ny faire entrer personne dedans pour estre assistées, le Seigneur ayant fermé luy-mesme notre petite arche et gardé la clef. Monsieur le chanoine Pariscole, notre très honoré directeur, accompagnoit notre prélat et s'estoit déjà la quatrième fois qu'il nous avoit visitées et secourues par ces charitables soins, sy utiles et sy profitables et pour le spirituel et pour le temporel, ayant esté le premier à nous apporter ce qu'il avoit creu nous estre le plus nécessaire, ce qu'il a toujours continué depuis, avec cette bonté qui fait come son caractère particulier à notre regard. A cinq heures après-midi, deux des pères Carmes deschaussés nous vinrent redemander le très saint sacrement pour le rendre aux bones mères Carmélites qui ne scavoient point où l'on avoit emporté leur bien aimé, pendant que nous jouyssions de sa douce présence, nous le descendons de la fenestre tout de mesme que nous l'avions resceu, et ce n'est fut pas sans vercer bien des larmes, voyant ainsy le saint des saints en nostre disposition, ce fut aussy la troisième fois que j'au l'honneur de porter entre les mains celui qui soustient tout l'univers. Enfin, ce fut le dernier bateau qui parut à nos cartiers, la tempeste s'estant apaisée après que Jésus Christ luy eut esté porté dessus cette seconde fois. Les eaux, donc, s'abaissant à veue d'œil, la mère assistante et les sœurs de la mère de Dieu et de Saint-Philippe d'Arlaten voulurent de nouveau entrer dans l'église pour retirer le crucifix de l'autel qui avoit toujours floté sur l'eau et dont, par merveillle, on trouva que le Christ n'avoit pas seulement esté mouillé. Elles virent aussy avec admiration un petit centier et chemin au travers de la fange par où nous avons passé, portant le très saint sacrement aussy net et aussy propre que sy on n'eut fait que de la balayer, la lie qui estoit partout ailleurs plus haute de deux pans s'estant encore retirée de costé et d'autre en cet endroit, ce que la plus grande partie de nos filles ont vu et admiré à leur tour. On trouve après cela un expédient pour ouvrir la porte de l'église et faire entrer des homes pour achever de donner un libre passage au cours de l'eau qui fut toute escoulée dans le reste de la nuict, en sorte que le dimanche matin 18<sup>e</sup>, notre chanoine Pariscole vint à cheval pour dire la sainte messe, dans notre chœur haut, où nous avons préposé un autel, et par une providence particulière, ce fut celle de la dédicace de Saint Pierre et saint Paul, où tout est sy consolant et sy digne de remarque, et dans l'Epître et dans l'Evangile, pour les aplications que nous en pourions faire sur notre*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

*meson qu'il semble que le Saint Esprit ne s'explique ainsy que pour nous faire admirer de nouveau notre consécration et nous obliger à considérer désormais nostre monastère come la véritable maison de Dieu, et la porte du ciel, après la messe, toute la communauté dit le Te Deum laudamus, en action de graces au Seigneur de nous avoir délivrées du naufrage et retirées des eaux, qui estoient en certains endroits du monastère de la hauteur de dix pans, les tones de notre jardin en estant couvertes, ce qui a sy fort affaibli les anciennes murailles qu'elles s'entrouvrirent de tous costés et menacent une prochaine ruine. Nous avons perdu deux toneaux de vin, une charge d'huile et autres petites provisions. Le Bon Dieu nous préserve par sa miséricorde de la perte de sa grâce, et conserve s'il luy plait dans nos cœurs sa vigueur de la misère et de la charité dans les douceurs de la pais, supliions la Sainte Vierge notre bonne mère d'exposer et de représenter à son fils bien aimé nos besoins intérieurs pour l'obliger encore de faire en notre faveur le miracle des nopces de Cana, changeant l'eau de notre tiédeur en la force de ce vin nouveau qui se boit au royaume céleste, de remplir notre lampe de cette divine action que la sainte épouse trouve au nom de son cher époux afin d'estre tousjours prestes, come les vierges sages pour entrer avec luy aux noces avant que la porte soit fermée.*

*Dans cette désolation générale et universelle, nous avons fait vœu de jusner au pain et à l'eau cinq vendredi l'année, de jusner le samedi durant un an come on fait au jusne de la constitution, de jusner et faire la disciple la veille de la feste de Sainte-Marthe, patronne des eaux et comunier le jour.*

*Le 21<sup>e</sup> novembre 1674, toute la communauté composée de dix-neuf sœurs professes du chœur et de trois sœurs domestiques ont solemnisé la feste de la Présentation de la très Sainte Vierge, notre bonne mère, avec une double préparation de toutes les filles, notre chœur du haut nous servant encore aujourd'huy de temple et de sanctuaire, où après avoir entendu la messe, fait la sainte conversion, nous avons toutes renouvelé nos vœux en présence de monsieur le chanoine Pariscole, nostre très honoré directeur, et resceu en suite la bénédiction du très saint sacrement comme le sceau de cette œuvre de Dieu, en confirmation de quoy nous avons fait notre seing.*

*Nous venons d'être averties, comme parmy la chute de plusieurs vieilles murailles et petites maisons mal basties qui tombent tous les jours en cette ville depuis le débordement des eaux. La maison de Morière, dans la rue du Petit Paradis, proche Sainte-Ursule, dont nous avons voulu faire échange avec Maistre André Boutouy, maître masson, vint de tomber à moitié, soutenue seulement par la nouvelle muraille et autres réparations que ledit maistre André luy a faites, sans lesquelles elle seroit toute ruinées, ce que nous regardons comme un effet de la divine providence [...]".*

BM Avignon, ms 2489, fol. 92-96v° et ms 228, fol. 278v°, Vers latins de Joseph Crozet-Buisson sur le débordement du Rhône à Avignon (la traduction en français se trouve dans le ms 2559, n°71 et à la suite des vers latins du ms 2489)

Pardon, Muses, pardon, si dans ma faible rime  
Je ne demande pas que vote feu m'anime  
Naïades, c'est de vous que l'encens à la main  
J'implore avec respect le secours tout divin  
De mon embarquement gouvernez la fortune  
Vous pouvez tout ici, vous avez de Neptune  
Par vos puissants attraites l'empire et le trident  
Gouvernez mon bateau sur ce traître élément  
L'Escaut retentissait du bruit de nos trompettes  
Ses rives d'étendards étaient toutes couvertes

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Il roulait glorieux avec empressement  
 Mille effroyables corps de ces gros Allemands  
 Il courait dire aux eaux de la mer étonnée  
 La valeur de Louis, leur triste destinée  
 Le Rhin était grossi du sang des ennemis  
 Ses bords pour les Français de lauriers tous garnis  
 Le faisaient admirer en tous lieux de la terre  
 Par le commun récit de cette horrible guerre  
 Ce fleuve dont les eaux d'un cours majestueux  
 Le font de nos marchands estimer en tous lieux  
 Le trésor de Lyon, le mari de la Saône  
 Des fleuves le premier le redoutable Rhône  
 Indigné de l'honneur qu'ont en ces deux premiers  
 Par tant de grands combats et par tant de lauriers  
 Etant, dis-je, indigné de n'avoir point la gloire  
 D'avoir servi le Roi dans aucune victoire,  
 Dit en roulant ses eaux d'un cours précipité  
 De rage bouillonnant, de fureur agité  
 Quoi, roulerais-je ainsi mes ondes sans mémoire ?  
 Quoi, mon nom serait-il sans honneur et sans gloire ?  
 Ah ! Que plutôt mon lit soit à sac que mes eaux  
 Se perdent pour jamais en cent petits canaux  
 Rendons plutôt nos eaux en ravages fameuses  
 Faisons en une mer et des plus orageuses  
 Et pour que nous soyons encore plus glorieux  
 Poussons avec fureur nos flots jusques aux lieux  
 A peine achevait-il que d'un ton de colère  
 Il appelle chez soi les flots d'une rivière  
 Voisine de son lit, laquelle obligeamment  
 Pour lui prêter secours se grossit en torrent  
 Quantité de ruisseaux en braves volontaires  
 Donnent avec gaieté leurs flots auxiliaires  
 Jupiter en frayeur d'avoir ouï ces mots  
 Appréhendant des lieux la rage de ses flots  
 Contracta tout d'abord avec lui alliance  
 Et pour ce, fit pleuvoir des eaux en abondance  
 Le Rhône à ce renfort devenu furieux  
 Se grossit tout à coup, met la crainte en tous lieux,  
 Il murmure en courant, il écume, il menace  
 Et se répand partout d'une effroyable audace  
 Il inonde les champs, il entraîne avec soi  
 Il glace les humains et de peur et d'effroi  
 Il se voit triompher, il rompt, il déracine  
 Les arbres, les buissons dans une même ruine  
 Il renverse les ponts et roule avec mépris  
 De ces beaux bâtiments les funestes débris  
 Il abat les maisons ! Ce furieux ravage  
 Tout ce qui s'offre à lui dans le premier village  
 Et glorieux d'avoir apporté tant de maux

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Il s'attaque aux rochers et les brise en morceaux  
Mais pourquoi s'arrêter à ces petits désastres  
Il fit bien d'autres maux, j'en fais témoin les astres  
Orgueilleux qu'il était de ces tristes succès  
Il s'anime aux malheurs et à d'autres progrès  
Il fait état d'entrer en cette belle ville  
Qui des Papes jadis était le domicile  
Il entre en ton enceinte agréable Avignon  
Tes portes contre lui ont un trop faible gond  
Il te bat ce torrent, te force avec menaces  
Ce fleuve impétueux s'empare de tes places  
Il est ton maître enfin, ce vainqueur furieux  
Il ôte à tes enfants leurs meubles précieux  
L'on s'imaginerait qu'en sa fureur il joue  
Remplissant leurs maisons et de sable et de boue  
Après avoir contraint des changer de visage  
Ce Dieu qui sait dompter l'esprit le plus sauvage  
Après avoir conjoint sa liqueur à ses eaux  
Après l'avoir rendu complice de nos maux  
Puis-je sans faire horreur raconter son ravage  
Et le tort qu'il a fait continuant sa rage  
Lorsqu'on voyait venir ses gros flots triomphants  
Ebranler les maisons jusques aux fondements  
Lorsqu'il faisait flotter les miroirs, les peintures  
Les tables, les buffets, les coffres, les dorures  
Et chargé du butin d'Avignon tout flottant  
Il faisait à nos yeux un triomphe insolent  
Il portait sa fureur jusqu'aux maisons sacrées  
De leurs plus saints habits il faisait des trophées  
Et il portait ses eaux jusques sur nos autels  
Pour éteindre l'encens qu'y brûlent les mortels  
Avignon tout à lui gémit et désespère  
De recouvrer jamais sa liberté première  
Il se voit tout changé, ses rues en canaux  
Ne souffrent plus de chars, on n'y va qu'en bateaux  
Ses quais qui lui étaient des lieux de promenade  
Sont maintenant des lieux où l'on vient à la rade  
Ils étaient tout couverts d'hommes dans les saisons  
On n'y voit à présent que bateaux que poissons  
Ses bourgeois désolés se fondent tous en larmes  
Mais pour les secourir sont de trop faibles armes  
Leurs larmes et leurs cris, leurs soupirs, leurs sanglots  
Se perdent dans ces sourds et inflexibles flots  
Plusieurs meurent de faim. Hélas le peut-on croire  
Et au milieu des eaux, ils n'ont pas de quoi boire  
Avignon ne voit plus de secours qu'en la mort  
Il voit pour l'englouti les éléments d'accord  
Il voit avec les flots accroître sa misère  
Et le vent contre lui déchaîner sa colère

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Le ciel tout obscurci pour ne point voir ses maux  
 Sur ce lieu submergé envoie encore ses eaux  
 Il semble que le ciel se dissoude en orages  
 Et qu'il veuille élever le Rhône dans ses plages  
 Le pauvre laboureur voit flotter sur ses eaux  
 Le fruit de ses sueurs et de ses longs travaux  
 Ce pauvre infortuné voit sa grange vidée  
 Des gerbes qu'il avait recueillies cette année  
 Il se réjouissait avant ses accidents  
 De pouvoir moissonner ce qu'il a dans ses champs  
 Mais hélas son espoir et par ces aventures  
 Dans le sable étouffé avec ses emblavures  
 Les Dryades n'ont plus leurs verdoyants séjours  
 Ce fleuve sans pitié les entraîne en son cours  
 Il n'a point de respect pour la beauté de flore  
 Que l'amoureux zéphyr si saintement adoré  
 Il renverse partout ses palais odorants  
 Tous ses biens sont en proie à ses flots dévorants  
 Elle fait de ses cris retentir les contrées  
 Lui répétant ses lys, ses roses arrachées  
 Plus il se voit prier, plus il est orgueilleux  
 Plus il porte d'effroi dans ses timides lieux  
 Et enfin malgré tant d'engageantes caresses  
 Son cœur est de rocher pour ces tendres déesses  
 Sans se vouloir du mal en de certains cantons  
 Les loups étaient mêlés avec chiens et moutons  
 Les lièvres et les cerfs avec leur vitesse  
 Cèdent enfin au cours de l'onde qui les presse  
 On pourrait dire enfin à ce dérèglement  
 Que l'on va voir de tout un triste changement  
 Que la Nature veut en cruauté féconde  
 Rétablir le chaos ou renverser le monde  
 L'un se voit à la nage au haut de sa maison  
 Le triste laboureur tombé en pamoison  
 Est contraint d'exercer un métier fort étrange  
 D'entrer dans un bateau, d'abandonner sa grange  
 Au lieu de ses chevaux conduire un aviron  
 Dans un champ ou du soc, il traçait le sillon  
 L'on remarquait plus loin sur cette onde maligne  
 L'oiseleur occupé à pêcher à la ligne  
 Dans des lieux ou dessous de petits arbrisseaux  
 Par des appâts menteurs il trompait les oiseaux  
 Les déesses des eaux les charmantes naïades  
 Voyaient avec pitié le malheur des Dryades  
 Le Dieu seul qui régit ce torrent orgueilleux  
 Avait parmi ces maux un visage joyeux  
 Ses flots partout vainqueurs triomphaient et leur rage  
 Les avait enrichis d'un superbe équipage  
 Toutes les cruautés qu'ici je vous décris

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Etaient de leurs travaux et la gloire et le prix  
 L'on m'a dit que le Dieu de cette eau redoutable  
 Commandait à ses flots d'un air insupportable  
 Allez, mes flots, allez glorieux de vos faits  
 Vous jeter dans la mer, entraînez les forêts  
 Portez, mes dignes flots, tous les biens de Provence  
 Faites-y votre entrée avec magnificence  
 A peine achevait-il ce superbe discours  
 Que son onde et ses flots précipitant leurs cours  
 Remplirent de leur bruit et d'effroi tout le monde  
 Neptune alors leva sa tête dessus l'onde  
 Il ouït ce murmure, il vit l'empressement  
 Avec lequel ces flots venaient insolemment  
 Le braver en sa cour dans la plaine éloignée  
 Il vit d'horribles flots, une puissante armée  
 Il eut peur et, songeant à retarder le cours  
 De ce fleuve orgueilleux, il crie à son secours  
 Il implore des vents la fureur et la rage  
 Il commande à la mer d'empêcher le passage  
 Mais semblable en valeur à nos braves Français  
 Qui pour punir l'orgueil de ces fiers Hollandais  
 Se firent à travers le Rhin de grands passages  
 Lui fendirent ses flots, forcèrent ses rivages  
 Et malgré son courroux, son bruit et ses efforts  
 Se rendirent bientôt les maîtres de ses bords  
 Exécutant ainsi sa généreuse envie  
 Méprisant de la mer et des vents la furie  
 Et étant indigné qu'après des faits si baux  
 On osa s'opposer à l'effort de ses eaux  
 Qu'on osa l'arrêter au milieu de sa gloire  
 Qu'on espéra sur lui remporter la victoire  
 Il rassemble ses flots, les incite au combat  
 Les rend plus animés, par tout ce qu'il abat  
 Enfin, maître de tout, maître de la fortune  
 Il marche fièrement sur le ventre à Neptune.

BM Carpentras, ms 1968, fol. 131 : Recueil de Provence

Elégie sur la prodigieuse inondation arrivée en la ville d'Avignon les 15, 16 et 17 novembre 1674 :

Seigneurs, il est permis de se plaindre sans crime

Le mal rend bien souvent la plainte légitime

Etc. [...]

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues du Rhône, 1226-1856, 1857.

15 novembre 1674 : la hauteur des repères au-dessus de l'étiage voisin fut de 6,33 m à Avignon (repère de l'ancienne échelle en face de la maison dite de la Madone à 200 m amont du pont Saint-Bénézet).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

AD Rhône, S 1507, Note sur les déductions à tirer des inscriptions trouvées à Villeneuve-lès-Avignon relativement aux crues de 1548 et de 1674.

Tirée du "*Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône entre Pont-Saint-Esprit et la mer*", partie de la pièce intitulée "*Etude sur les Inondations - Bassin du Rhône - Tableau des plus grandes crues observées sur le Rhône*" - Ponts et Chaussées, 30 décembre 1861.

M. Bouvier (*Mémoire sur le régime du Rhône en 1856*) a conclu d'une inscription murale existant sur une ancienne maison cardinale à Villeneuve les Avignon, que la crue de 1548 est montée à 0<sup>m</sup> 26 plus haut que la crue de 1856. Cette inscription se compose des indications suivantes :

1548  
A . II . D . NOV

En prenant des informations sur cette inscription, M. Olganier, Conducteur des Ponts et Chaussées, a trouvé sur la même maison cardinale, une autre pierre portant une inscription exactement semblable avec la date du 16 9<sup>bre</sup> 1674.

Dans les notes manuscrites du Musée Calvet à Avignon, il est fait mention de deux grandes inondations survenues dans le mois de novembre des années 1548 et 1674.

- "**1548** - Il plut trois jours et quatre nuits consécutives à partir du 12 novembre. Le Rhône et la Durance débordèrent. Les eaux du fleuve s'élevèrent jusqu'à la coquille des degrés de Saint-Nicolas, chapelle située sur le pont.
- "**1674** - Inondation du 12 novembre. Une grande partie de la ville demeure sous l'eau du 12 au 16 novembre.

Dans les deux inscriptions de Villeneuve, les mois et les années correspondent donc à des inondations constatées dans les archives d'Avignon, et en traduisant la lettre A par Aquae, on est porté à les considérer comme destinées à repérer les niveaux de ces inondations. Mais cette interprétation n'est nullement certaine, car d'une part, il n'y a pas accord entre les inscriptions et les archives quant aux quantités des mois, et d'une autre part, il n'existe sur les pierres ni trait, ni autre marque pour fixer les niveaux atteints par les eaux.

Pendant l'inondation de 1548, la pluie étant tombée à partir du 12 novembre, il était impossible que le maximum de la crue eût lieu le 11, date de l'inscription de Villeneuve. En ce qui concerne la crue de 1674, les archives assignent la date du 12 novembre et indiquent le 16 pour la fin de la submersion d'une partie de la ville. Ce n'était donc pas ce jour là que l'inondation pouvait s'élever jusqu'à la pierre de Villeneuve, laquelle devrait marquer le niveau du maximum de la crue, si elle était réellement un repère.

Les pierres qui portent ces inscriptions ont-elles été déplacées dans les réparations dont l'ancienne maison cardinale a été l'objet depuis trois siècles ? Cette question, à laquelle il est impossible de répondre d'une manière formelle, suffirait à jeter beaucoup d'incertitude sur les déductions qu'on en tirerait relativement aux hauteurs des deux inondations de 1548 et 1674.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Il semble donc probable que ces pierres sont demeurées à la même place depuis que les inscriptions y ont été gravées. Cependant, on peut démontrer que la pierre de 1674, dans sa position actuelle, n'indique pas le niveau de la crue de cette année.

En effet, d'après le Mémoire du Lycée publié en l'an X, à une époque où il existait des repères d'anciennes inondations qu'on ne retrouve plus, la crue de 1674 est restée extérieurement à la ville à 29 pouces  $\frac{1}{2}$  (0<sup>m</sup> 80) au dessous de celle de 1755. Celle-ci est encore nettement repérée à la maison de la Madone (sur le quai d'Avignon, à environ 200<sup>m</sup> en amont du pont Saint-Bénézet), et elle a été dépassée de 0<sup>m</sup> 92 par la crue de 1856 laquelle a été ainsi de 1<sup>m</sup> 72 plus élevée que celle de 1674. Le dessous de la pierre de Villeneuve portant le millésime de 1674 est à 0<sup>m</sup> 06 au dessus du niveau atteint par la crue qui a eu lieu en 1856. Si l'inondation de 1674 avait seulement affleuré l'arête inférieure de la pierre elle eût présenté entre Villeneuve et Avignon, une dénivellation transversale plus forte de 1 m 78 que celle qui a eu lieu en 1856 ce qui est évidemment impossible. Quels que soient les changements survenus dans l'état des lieux, entre ces deux époques, il n'est pas admissible qu'à Villeneuve la crue de 1674 ait dépassé celle de 1856 de 0 m 06 et qu'elle lui ait été inférieure de 1 m 72 à Avignon.- A moins de mettre à néant l'affirmation précise de la Commission du Lycée de Vaucluse, on est donc obligé de reconnaître que la pierre dont il s'agit n'est pas un repère de l'inondation de 1674, ou qu'elle a été remontée d'au moins 1 m 70 au dessus de la position primitive.

Dès que cette pierre ne peut servir à repérer la crue de 1674, celle qui porte, avec le millésime de 1548, une inscription semblable, ne saurait mériter une grande confiance, soit pour sa signification, soit pour son maintien dans le même emplacement. Si l'inondation de 1548 avait seulement atteint le dessous de la pierre, elle eût dépassé à Villeneuve la crue de 1856 de 0 m 16, et elle aurait été plus élevée d'environ 1 m 00 que celle de 1755. Elle aurait ainsi fait énormément plus de ravage que toutes les autres, et il est difficile d'admettre que la tradition s'en fût effacée au point que la Commission du Lycée de Vaucluse eût omis d'en parler et eût été amenée par ses recherches, à affirmer que la crue de 1755 a été supérieure à toutes celles antérieures. Cette affirmation mérite en vérité plus de confiance qu'une pierre qui a pu être déplacée, dont la signification est incertaine, et qui ne porte aucune marque qu'on puisse considérer comme repérant exactement le niveau que les eaux auraient atteint.

Si l'on voulait se guider sur ce que la crue de 1548 a atteint, comme le disent les archives du musée Calvet, la coquille de la chapelle St Nicolas on trouverait encore qu'elle est restée bien au dessous de celle de 1856, car si la coquille (trompe dans l'angle qui soutient une partie de la chapelle) avait été entièrement noyée jusqu'au sommet de l'intrados de tête, les eaux seraient restées à 1<sup>m</sup> 02 au dessous du niveau de 1856.

Les archives du musée Calvet assignent une hauteur plus grande à la crue du 26 août 1530 qu'à celle de 1548 ; car tandis que celle-ci s'élevait seulement jusqu'à la coquille de la chapelle St. Nicolas, la crue de 1580 "dépassait le mur (garde corps) qui est au dessus de cette coquille". Cette inondation aurait donc été encore plus désastreuse que celle de 1548. Cependant il n'en est resté aucune trace entre Lyon et Avignon et la Commission du Lycée de Vaucluse qui connaissait indubitablement cette crue par les archives du musée Calvet, a déclaré, à une époque où les recherches sur les anciennes inondations étaient plus sûres qu'aujourd'hui, que l'inondation de 1755 avait dépassé notablement toutes celles connues.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



En résumé, les dates sur les deux pierres de Villeneuve ne concordent pas, quant aux quantités du mois avec celles que les archives du musée Calvet assignent aux moments où les crues de 1548 et 1674 ont dû atteindre leurs hauteurs maxima. La signification de ces pierres, sur lesquelles il n'existe aucune ligne ou autre marque destinée à repérer le niveau exact d'une inondation, est incertaine, et en tous cas, elles ont pu être déplacées. Elles ne sont donc pas de nature à infirmer les déclarations formelles par lesquelles le Licée de Vaucluse, dans son mémoire de l'an X, a placé la crue de 1755 au-dessus de toutes les crues antérieures.

D'après ce mémoire, la crue de 1755 s'est élevée à 29 pouces plus haut que celle de 1674, tandis que si cette inondation avait atteint l'inscription qui porte ce millésime, la différence eut été dans le sens inverse d'environ 1<sup>m</sup> 00.

Quant à l'inondation de 1548, il résulte des archives du musée Calvet, qu'elle a été dépassée par celle de 1580. Or, d'une part il n'est resté aucune trace de ces deux inondations ni à Lyon ni à aucun autre endroit jusqu'à Avignon, et certainement elles auraient été générales si elles avaient dépassé dans cette ville, celles de 1755, 1840 et 1856 ; d'une autre part, elles auraient causé des ravages tels que la tradition s'en fût conservée très-probablement.

En conséquence, on doit admettre que les inondations de 1548 et 1674 ont été inférieures à celle de 1755 qui a été dépassée à Avignon de 1<sup>m</sup> 76 en 1840 et de 0<sup>m</sup> 92 en 1856.

Lyon, le 30 décembre 1861

L'Ingénieur en chef du Service des Inondations du Rhône

#### - ARLES :

BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 395.

*"Le 16 novembre 1674, les eaux du Rhône s'élevèrent si haut qu'on trouve dans un manuscrit du temps que les chaussées du Tresbon, Plan du Bourg et de l'isle de Camargues furent emportées, qu'elles reversèrent dix arches de l'aqueduc de Craponne au Pont de Crau et qu'elles vinrent à la hauteur d'une canne dans l'église Saint-Lazare, que depuis Beaucaire jusques à Aigues-Mortes, ce n'étoit qu'une vaste plaine d'eau dans laquelle une quantité immense de troupeaux gros et menus fut submergée. Plusieurs maisons de campagne furent renversées. Les denrées enfermées totalement ruinées ; le nouveau pont à batteaux qu'on avoit fait pour la communication de Tarascon à Beaucaire ayant été emporté, vint également emporter celui d'Arles. M. le baron de Servières dans ses conjectures phisico-historiques sur l'origine des cailloux quartzes de Nismes, journal des Scavans du mois de may 1783, dit que la ville d'Avignon fut presque toute couverte d'eau. D'après les indices que j'ay eu et les marques sur des marques que j'ay vérifiées, les eaux correspondent par leur élévation à celles de 1636 et 1647.*

*Nota : les eaux de la Durance vinrent en partie se jeter dans le Tresbon par le débouché de Saint-Gabriel".*

BM Arles, ms 2205, Livre de raison de M. de Saint-Martin, fol. 21v° (transcrit par E. Fassin dans *Le Musée*, n° 16, 1881, p.134)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Le Musée*, n°29, 1874 (d'après le Livre de raison de la famille Saint-Martin d'Arles [BM Arles, ms 2205] mais le manuscrit original est plus loquace)

16 novembre 1674 : le livre de raison de M. de Saint-Martin d'Arles donne une version de la genèse des événements :

*"L'an 1674 et le 16 novembre, la Durance d'Avignon aiant bouché son lit par la grande quantité de gravier inonda tout le Vegueirat [Vigueirat] de Tarascon. A ce même jour, le Ronne depuis Bourbon [Boulbon] jusques à Tarascon, rompit toutes les chaussées et le bas Languedoc mais non point la Camargue [ce point n'est pas confirmé par les autres sources]".* Parmi les dégâts, on note : la destruction du pont de Barbegal, celui de Crau, près d'Arles, dont toutes les arches situées sur les robines [canaux] furent rompues.

Le même livre de raison de Saint-Martin affirme que les chaussées furent renversées dans le fleuve *"parce que les eaux du terroir se trouvoient plus hautes que celles du Rhonne, toutes les chaussées depuis Bourbon jusques à la mer furent rompues"*.

A 11 heures du soir, les arcs du canal de Durance rompirent en deux endroits et l'eau passa avec tant de rapidité qu'on pensait que *"le pont deut s'abimer"* et, en 2 heures, les eaux furent dans toute sa hauteur, c'est-à-dire la hauteur du pont. Il fallut que les révérends pères Minimes fussent, à 11 heures du soir, prendre le Saint-Sacrement dans l'église Saint-Lazare où il y avait de l'eau jusqu'à l'autel.

Le lendemain, *"toute la basse Provence, tout le bas Languedoc fut inondé ; dans Tarascon il y avoit partout six pans d'eau [1,55 mètre]. Dans Avignon, de même à Beaucaire. Des quantités de "serpents noyés" passaient sous le pont de Durance, toutes les palières furent emportées, les araires, des blés et "quantité de meubles"*.

FASSIN, Emile, *Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles*, Aix-en-Provence, Makaïre, 1892, p. 68 (Cite un manuscrit anonyme).

*"Depuis Beaucaire jusques à Saint-Gilles, ce n'estoit qu'un Rhosne. Les terroirs de Tresbon, la Coste-Basse et le Plan du Bourg estoient tout en eau et ce qui les distinguoit du canal du Rhosne estoient les bouts des arbres. L'on ne voyoit que batteaux pour aller prendre les gens qui estoient dans les métairies. La perte n'est pas concevable"*.

BM Arles, ms 491, ms 711, ms 721 (P. Véran)

Inondation égale à celles de 1636 et 1647. Une partie de l'aqueduc de Craonne fut renversée ; le pont de bateaux fut emporté. Depuis Avignon jusqu'à la mer, on allait par bateaux, une grande quantité de troupeaux gros et menus furent noyés, plusieurs maisons de campagne furent renversées.

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles

*"1674, le 16 novembre, le Rosne ayant grossy extraordinairement à cause des grandes pluyes qui ont régné depuis le 13 jusques à ce jourd'huy a emporté le pont de Tarascon dont quelques barques sont veneus dans la nuit contre notre pont. Ils l'ont mis à fond, à quelques endroits, le Rosne rompit au costé de Lansac, au Plan du Bourg et Camargues, de sorte que tout costé ce n'estoit qu'un Rosne, a faict un grand fracas à Bourbon et à Tarascon et Maillane y avoit dans la ville plus de 5 pans d'eau, il rompit des arches du pont de Crau, le monde et bestiaux, pour aller en Crau il falloit s'embarquer vers l'esglise de Saint-Lazaire, proche la Genouillade. Le 19, Dieu nous a favorisé d'un vent de bise que les eaux ont pris leur cours et ont diminué d'un jour à autre. Le 23 sont veneus plusieurs personnes d'Avignon et de Tarascon qu'ils ont dit que cette inondation avait faict une estrange ravage à Avignon,*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*tombé plusieurs maisons, accablé plusieurs personnes sous les uines comme aussy partout le Vigueirat".*

*"1674 et le 16 novembre, le Rosne a passé de demy pan le bouton de l'aneau, a rompu à Lansac, a inondé tout Tresbon, la Camargue, Plan du Bourg".*

BM Arles, ms 559 (original)

FASSIN, Emile, *Mémorial de Messires Jehan Barbier et Pierre Chaix, doyens de Notre-Dame-de-la-Major d'Arles*, sn, Aix, 1886.

*"Le 16 novembre 1674, après 4 ou 5 jours de pluye, le Rosne inonda tout le terroir de Tresbon et Plan du Bourg en façon que pleusieurs méteries croulèrent, quantité de bestail gros et menu perdu les uns dans les estables les autres au champs car l'eau alan au second estage, il ny avoit aucun suivan pour les garantir, quantité de bled pourry dans les granges ; l'eau qui sortoit des palunds du clar de Montmajour estoit de la hauteur des arcs du pont de Crau, en ayant tumbé pleusieurs, par ainsi, on ne pouvoit aller en Crau que par bateau, ce qui a mis ceste vile dans une grande consternation car le Rosne na pas seulement rompeu à Tharascon, mais à divers endroitz de notre terroir, en façon qu'on estime que la perte passera un million d'escus, à cause qu'il faudra ressemer , les supérieurs ont ordinné des prières pour apaiser la colère de Dieu justement irrité durant une semaine. Le pont à bateau qu'avoit esté fait ceste année à Tharascon fut emporté et le premier de bois, rompit deux barques de notre pont, et si les digues et chaussées de Beaucaire n'eussent rompeu, la plus part de la ville de Tharascon estoit perdue, car devant la maison de ville y avoit 8 ou 9 pans d'eau".*

BM Arles, ms 307, Livre de raison de Jean d'Antonelle Tourblanque

*"Le 16 novembre 1674, il y a eu une grande inondation en ceste ville de la rivière du Rosne au quartier de Trébon, qui est survenue de deux ou trois ruptures faites l'une à la Roque de l'Acier proche de Tarascon, l'autre à Lansac au-dessous de Tarascon, qui nous ont inondé tout le terroir de Trébon. Outre ces ruptures, les eaux de la Durance et du Vigueyrat s'estant jointes ensemble avec celles du Rosne sont survenues avec une si grande rapidité le 17 novembre et le 18 quelles ont esté a tous les marés du Plan du Bourg et a l'estan de Meyrane et sur le terrain aussi et a inondé toutes les terres labourines depuis le commencement de nos terres de Trébon que le dimenche matin 18 du courant, il y a eu plus de dix ou douze mas dont il y a eu des murailles abatues, et de mas entièrement par terre comme celui des Pescheurs de Mr de Moulégès, et mon mas du Tapy a esté renversé presque tout a cause du grand vent qu'il fist le samedi 18 du courant, qui força si fort les murailles et les sapa si fort quelles se renversèrent. Et les eaux du Vigueyrat et du terrain venoient de l'authour d'un homme et renversèrent cent canes des chaussées de Mr de Moulégès et de Madame de Barras dans la rivière du Rosne, et sans ceste rupture, ces eaux qui venoient du terrain, c'est-à-dire celles du Vigueyrat, elles auroint abatu tous les mas du Plan du Bourg comme la tour de Moulégès de Madame de Barras et autres puis, la porte de la Roquete jusques à la mer sans auqueune difficultés, Madame de Barras perdit mil cestiers de bled dans un grenier, Mr Brunet en perdeut aussi environ 7 ou 8 cents qui feust vendeust tout mouillé, ayant esté porté cinq ou six cents après avec des bateaux en ceste ville à 15 ou 20 livres le cestier, de manière que Mr Vachier au mas de Galignan en perdit aussi 1 000 cestiers et toutes les récoltes de Plan du Bourg et la plus grande partie de celles de Trébon ont esté noyées à Tarascon, Avignon, Beauquère et autres lieux ont eu des eaux presque jusques au premier cours et ont souffert de dommages extraordinaires, deux cens greniers bas et caves, les tonneaux d'huile et de vin ont été renversés sans dessus dessous, enfin depuis cent et un an l'on n'avoit pas souffert un si grand dommage. Et les eaux passèrent douze pans sur le pont de Crau [...]".*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*Le Musée*, n°35, 1876, p. 278.

Mémoires de Jacques de Parades de Lestang, représentant d'une des familles dominantes arlésiennes :

*"La nuit du 15 au 16 novembre, du jeudi au vendredi, après une pluie de quatre jours et de quatre nuits, le Rosne et la Durance ont si fort grossi que les eaux ont passé sur Tarascon par-dessus le terrain et les digues et ont inondé universellement tout le terroir depuis Tarascon jusqu'à la mer, ayant renversé quantité de métairies en Trébon, quinze arcades du canal de la Durance sur le pont de Crau, bouleversé tout ledit pont de Crau et renversé trois des vieilles arcades dud. pont et ruiné bien d'autres, ayant rompu les chaussées du mas de la Ville et de la tour de Moulegès, noyé une grande partie des bestiaux gros et menu, perdu toutes les danrées, ayant rompu le pont à bateaux de Tarascon, les débris sont venus donner contre le nôtre [Arles] l'ayant entièrement brisé et emporté".*

BM Arles, ms 402, Livre des conseils du Corps de levaderie d'Arles  
BM Arles, ms 492 (copie)

Délibération du 12 janvier 1675 :

Grosseur du Rhône arrivée le 16 novembre 1674. Rupture arrivée à la chaussée de La Clape. On décide les travaux aux caladats des chaussées de la Ponche et on décide d'emprunter 3 000 livres.

AC Arles, BB 36, fol. 45v°, délibération du 13 octobre 1675

Réparations au pont de Crau endommagé par l'inondation du 16 novembre 1674 : quittance de 998 livres 7 sols à Gaspar Borel, maçon et de 65 livres 17 sols à François Reynaud, terrailon, pour les journées passées avec d'autres terrailons et porte-terre pour *"remplir le creux que l'inondation voit fait dans l'une des arches du pont de Crau"*.

#### - AIX :

DE HAITZE, Pierre-Joseph, *Histoire de la ville d'Aix*, Aix, réédition Makaïre, 1892, t. VI, chap. IX, p. 115.

A Aix, la capitale : *"L'enfflure des torrents paraissait d'autant plus formidable que leur bruit et leur marche grandieuse, à cause de l'âpreté de leur lit, se faisait entendre jusqu'aux portes de la ville"*.

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77 (d'après le Livre de raison de Pierre Laugier, bourgeois de Draguignan et des actes notariés du 24 novembre 1674 (fol. 829), des 6 et 26 mars 1675 (fol. 154 et 191v°) du notaire Jean Rey, de Draguignan)

A Draguignan, le 15 novembre 1674, *"à l'heure de 8 à 9 de matin comansa une pluie continuelle jusques à l'antrée de la nuit, assez violante et rapide, ayant eue une demy heure de relache, recommansa et redoubla avec une si grande impétuosité, plutoct à dire un déluge que debort, où les esclers continuels donnent lumière par toutte la terre, accompagnés de tonnerres sans relâche et d'une vigueur afruze"*.

La grande rivière Nartubie transforma la plaine en une mer toute trouble, qui traînait *"avec soy des arbres tous entiers avec leur résine"*. Le lit changea sur un tronçon et les prés et ferrages furent remplis de "graves" et pierres sur 6 à 7 pans de hauteur [1,5 à 1,75 mètre].

Le pont de Trans, partiellement épargné en 1651, fut cette fois emporté par la crue.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



A La Motte [Département du Var], *"la violance des heaux a approfondy le lict de 5 à 6 canes"*.

Au paroir et moulin de La Foux, *"l'on pranet [prenait] d'eau de la fenestre"*. Le "vallon" proche du couvent des Pères Capucins de Draguignan abattit les murailles des jardins et rempli l'un d'eux jusqu'à 12 pans d'un *"nombre prodigieux de grosses pierres, gravier et arbres"*.

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

A Roquebrune-sur-Argens, la rivière et les torrents de Forment, La Vernède, La Vallette, le Blavet et La Maurete causèrent la "ruine entière" du terroir et ceux voisins de Palaison et de Villepys.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7<sup>e</sup> série, tome 3, 1892.

15-16 novembre 1674 : Pluies de quatre jours. Très grande crue de la Durance.

AD Hérault, E supplément 798 (AC Aramon, BB 11)

Conseil général et extraordinaire. *"Le dernier desbordement de la rivière du Rosne (15 et 16 nov.), le plus grand dont on n'aye jamais ouy parler a cauzé un sy grand dommage dans les faubourgs d'Aramon, dans lesquelz il a abattu quantité des maisons et des murailles des clostures, et dans toute la pleine du terroir [...]"*. Le conseil demande qu'on vote d'urgence les réparations nécessaires (1674).

Emprunt de 6 000 livres aux Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon (1675).

ADBR, 10 S 57 /1. Rapport de MM. Les syndics de l'association des chaussées et calades de la commune de Boulbon, adressé à M. le conseiller d'Etat, préfet des Bouches-du-Rhône, d'après la demande qu'il en a faite, à M. le Comte de Raoussset-Boulbon, député par le syndicat, pour soutenir les intérêts de l'association et demander la prompte réparation de la Grande Pallière, que M. d'Aramon voudrait empêcher, 5 mars 1835.

Les syndics font état des "grands désastres" survenus en 1674 et en 1679 :

*"Le conseil de la communauté s'assembla le 6 novembre 1674 et constata les ravages que les eaux venaient de faire : les chemins royaux, minés depuis longtemps, furent détruits, et les chaussées emportées en plusieurs endroits. L'on se décida alors, pour éviter une ruine prochaine et inévitable, de construire de nouvelles digues ou pallières, pour amortir en divers endroits l'impétuosité du courant. Un emprunt de 3 414 f. pour réparations urgentes fut proposé et adopté. Cette somme n'étant point suffisante, diverses autres assemblées votèrent unanimement d'autres emprunts que le seigneur intendant de la Province autorisât aussitôt. C'est ainsi que notamment les 14, 20 janvier et 6 février 1675, l'on convint, et voici les propres paroles d'un procès-verbal, que pour des pallières, et la réparation de la rive du Rhône, il fallait faire de grandes et notables dépenses, pour conserver le terroir. Enfin, toutes les délibérations de cette époque ne contiennent que des lamentations sur les ravages du fleuve, qui s'avançait toujours de plus en plus des chaussées (5 juillet 1677) et la nécessité d'activer les travaux fut telle, que les habitants s'imposèrent extraordinairement de 27 sols par chaque florin le 5 mai 1675".*

AC Boulbon, BB 15, délibération du 20 novembre 1674

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*"[...] comme les eaux du débordement de la rivière du Rosne ont emporté la plus grande partie des chaussées de la communauté, les chemins et terre de tout le terroir".*

AC Tarascon, BB 42, délibération du 19 novembre 1674, fol. 77

A Tarascon : *"[...] que ces jours passés, la rivière du Rosne a extraordinairement grossi ayant par son impétuosité rompu les chaussées et digues, inondé toute la campagne, entré dans la ville ou toutes les caves sont encore remplies d'eau, desmoly diverses granges et metteries du terroir, pery plusieurs bestails gros et menu, versé le vin des cavves, emporté et gasté les meubles des maisons, et causé une désolation générale".*

ADBR, 127 E BB 10, délibérations communales du 25 novembre 1674 et du 21 avril 1675.

A Cabannes, le 25 novembre : *"Messieurs les consuls représentent à ce conseil que la rivière de Durance, comme chascun scaist, auroit desbordé et inondé toute la terre de Cabannes, emporté la levade qu'on auroit faict faire et ruiné presque toutes les terres auxquelles de longtemps on n'aura pas de récolte et d'ailleurs, que s'il n'est promptement préveu à faire de réparations à l'endroit où une a crevé, la Durance pourroit prendre son cours contre Cabannes et l'emporter".* L'année suivante, le pays accorde à la communauté de Cabannes la somme de 1 100 livres pour les réparations à faire le long de la Durance.

AC Barbentane, BB 14, délibération du 10 mars 1675

37 livres 18 sous payés aux personnes ayant conduit les barques employées pour donner secours aux personnes qui étaient dans les granges durant le temps des inondations (novembre 1674).

ADBR, C 47, Assemblée générale des communautés tenue à Lambesc en novembre et décembre 1674

L'assemblée députe un des procureurs du pays à l'effet de dresser un procès-verbal de tous les dégâts causés à Tarascon par les récentes crues du Rhône, *"dans le temps que la mer estoit enflée"*. D'autres commissaires visiteront les terroirs de Cabannes, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Fréjus, Roquebrune, aussi ravagés par le débordement des rivières.

BM Avignon, ms 2295, Livre de raison de Gaspar de Grasse

JOUBE, Michel, *Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon (1664 à 1684). Fragments du livre de raison de Gaspar de Grasse*, Nîmes, Debroas-Duplan, 1904.

*"Le 15 de novembre, notre Durance et le Coulon se sont desbordez en telle sorte que les habitants des granges de la campagne croyoient estre tous perdus ; et jamais n'a vu à Avignon une telle désolation causée par le débordement du Rosne et à la campagne par celui de la Durance, joint à celui du Rosne tout à Avignon a demeuré 3 jours presque inondé en sorte qu'on ne pouvoit aller aucun part que par bateaux"*.

EYSSETTE, Alexandre, *Histoire administrative de Beaucaire depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution de 1789. Ouvrage composé presque en entier sur des documents inédits*, Beaucaire, Imprimerie Elisée Aubanel, t. II, 1888, p. 32.

*"De 1580, nous passons à 1674. L'étape est longue : près d'un siècle. La nouvelle génération s'était habituée à la mansuétude, à la bénignité du Rhône, lorsque tout à coup les eaux montèrent à une hauteur inusitée ; des secours tardifs ou mal dirigés ne purent prévenir une invasion, et les chaussées succombèrent en plusieurs endroits"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

AC Beaucaire, BB 40, délibération du 3 décembre 1674

*"Auquel conseil a esté propozé par messieurs les consuls et de l'organe de monsieur le viguier que chacun est informé que la rivière du Rosne a sy extraordinairement desbordé le seiziesme de ce mois et autres jours suivans qu'elle a fally emporter la muraille de Cadenet et inonde la moytié de cette ville, où elle auroit fait des dommages incroyables s'il n'estoit le travail continuel qu'il luy ont faict faire mais que, nonobstant tous les soins possibles qu'ils ont employés pour la conservation des chaussées et du terroir, le desbordement auroit sy fort augmenté qu'ayant surmonté les chaussées en divers endroits, ladite rivière les a rompues et inondé tout le terroir du plan de cette ville, de Bellegarde, de Fourques, Argence, Saint-Gilles, Saint-Laurans de Gouzes et autres lieux inférieurs, ravagé leurs récoltes, le bestail et fait des dégatz inestimables non seulement auxdits terroirs mais mesme aux salins de Peccais, de sorte que présentement, la rivière s'est un peu retirée dans son lit et son canal ordinaire, il ne reste pas que la plus grande partie desdits terroirs soient encore sumergés par divers trous desdites chaussées qui donnent encore de l'eau, lesquels trous ils ont fait vériffier et qui se trouvent consister, scavoir le premier fait en droiture du jardin de Mr de Rogier de la longueur de 60 cannes, le second presque joignant de la longueur de 36 cannes et où il y a jusques à 16 pans d'eau à chacun et où il est nécessaire de remettre la chaussée au mesme endroit, mais plus bas. Il y a deux autres ouvertures qui tiennent depuis la terre des pères de la doctrine jusques au jardin de Monsieur de Maillanne, où il y a si grande quantité d'eau que pour le ménage de la communauté, ladite chaussée ne peut pas estre remize au mesme endroit mais qu'il doit estre fait une nouvelle chaussée de 400 cannes de longueur, depuis le levadon Saint-Anthoine jusques à la méthérie de Mr de Maillanne et de la Bouisse. De plus, à l'encoulle de Saint-Pierre de Campublic auroit esté fait une frache à ladite chaussée de 13 cannes de longueur et une autre à l'endroiture de la terre du sieur Charnontin de la longueur de 17 cannes et une troisième frache vis-à-vis de l'isle des Noeuf de 5 cannes de longueur mais qu'à l'endroit de Saint-Denix et sur la fin de la muraille quy y est, la rivière a emporté ladite chaussée durant la longueur de 75 cannes où il y a jusques à 16 pans d'eau et laquelle chaussée, ladite rivière desmolit continuellement par sa rapidité et proffondeur audit endroit, lequel trou ne donne pas seulement de l'eau plus que tous les autres présentement mais il est à craindre que si ladite rivière venoit à desborder, n'emporta la chaussée d'une prodigieuse longueur et qu'elle ne fist canal dans le terroir de cette ville par la pente qu'elle a audit endroit, de magnière qu'il est de l'extrême nécessité de faire mettre la main à fermer ledit trou principalement, mais parce que tout ce grand travail qui se montera à plus de 60 000 livres ne peut estre fait par ladite communauté à ses propres fraix et despans ainsi que les autres communautés inthéressées sont obligées de droit d'y contribuer à proportion du damage qu'elles reçoivent. Lesdits sieurs consulsz auroint envoyé le secrétaire à Montpellier, qui auroit obtenu une ordonnance portant que dans huitaine, toutes les communautés nommeront un scindic chacune, qui se porteroit huitaine après en cette ville pour donner d'accord des repparations qu'il convenoit faire de ce que chascun y doit contribuer et en cas de discorde, les faire assigner pour s'y voir contraindre et d'autant que tous ses delays feussent espirés les enchères et la deslvrance faite dans les formallités ordinaires si la rivière venoit à desborder comme il est à craindre dans la saizon où nous sommes. Il n'y auroit aucunes desdites ouvertures qui ne feust agrandie du plus du double et qui n'y auroit rien dans le terroir quy peut subsister, ce qui seroit la ruyne de tout le pays. Il seroit nécessaire pour y pourvoir par un cependant de continuer les enchères qui ont été faites sur lesdits devis mais cependant de travailler à journées à fermer ledit trou de Saint-Denix qui est le plus dangereux et le plus damageable et d'y employer les deux mil et tant de livres que la communauté a de reste de l'afferre des cabannes, et pour le surplus, d'emprunter jusques à la somme de trante ou quarante mil livres pour estre employées auxdites repparations*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*incessamment et sans divertissement. Lequel emprunt ne pourra estre fait sans difficulté puisque Monsieur de Saint-Gilles qui a eu la bonté de se porter à Villeneuve-les-Avignon pour scavoir si les RP Chartreux pourroint faire prest de ladite somme ou quelque autres. Il n'a point trouvé de l'argent mais seulement les RP Doctrinaires d'Avignon qui ont offert de prester 3 000 livres tant seulement, moyennant toutefois permission desdits sergents commissaires et à condition qu'ils ne pourroint pas être payés en fond, si bien qu'il seroit nécessaire de députer à Montpellier pour obtenir ladite permission à cest effet [...]"*

## AC Beaucaire, DD 47

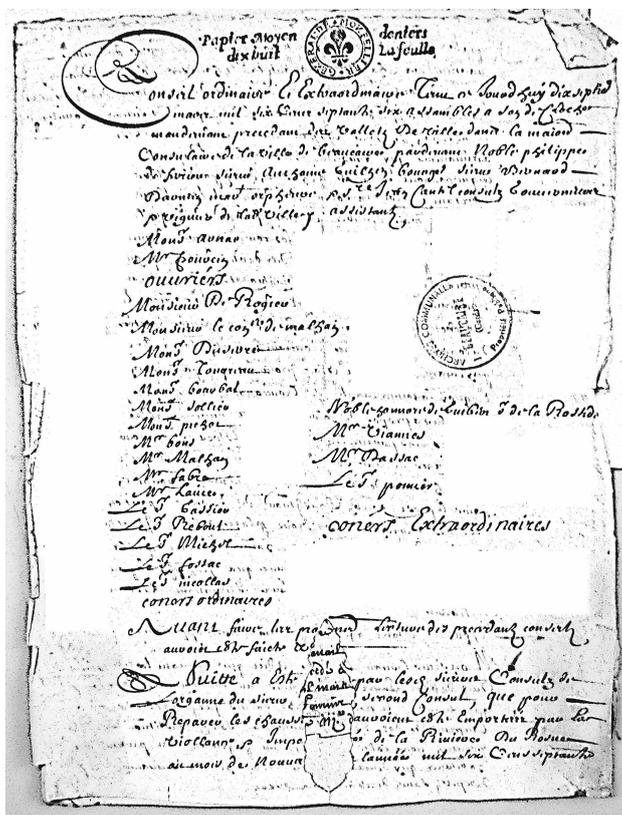
Compte de récepte et dépense des réparations des chaussées après les inondations du 16 novembre 1674 : emprunt de 15 000 livres pour employer à la construction des chaussées emportées et aux réparations de la muraille de Cadenet.

## AC Beaucaire, BB 40, délibération du 17 mars 1676

Délibération du conseil de la ville de Beaucaire pour l'indemnisation des propriétaires des terres prises par la communauté tant devant que derrière ("soit au-dedans que au dehors") les digues, pour leur rétablissement, le 17<sup>e</sup> mars 1676 [fait référence à la grande inondation de 1674] :

Le second consul expose *"que pour réparer les chaussées qui avoient été emportées par la violance et impétuosité de la rivière du Rosne au mois de novembre de l'année Mil six cens septante quatre avoit été prins le terrain de divers particulliers habitants joignant les chaussées [...]"*.

Pour dédommagement, l'état de vérification avait porté la somme totale à 2 314 livres 9 sols 3 deniers. Un emprunt est décidé dont le prêt que serait susceptible d'être fait par les PP. Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon. La ville n'aurait qu'à imposer ensuite la "pension" et non le remboursement des capitaux empruntés.



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

AC Beaucaire, DD 37, Supplique des consuls de Beaucaire aux commissaires du Languedoc suite à l'inondation du 16 novembre 1674

*"A Nosseigneurs les commissaires deputed par le roy en verification des debtes et régler les desans des commissaires de la province de Languedoc, supplie humblement les consuls gouverneur et viguier de la ville de Beaucaire que la rivière du Rosne auroit cy extraordinairement débordé que, nonobstant toutes les diligences quy leur auroit été possible de faire pour la conservations des chaussées, auroit rompu et ouvert les chaussées en divers endroits le XVI du mois de novembre dernier, mais cy extraordinairement que auroit inondé généralement tout le terroir du Plan dud. Beaucaire, Fourques et Bellegarde, Saint-Gilles, Grand Prieur d'Argens, Saint-Laurent-Daigouzes et autres quy sont présentement couverts d'eau et le seront à l'advenir par l'escoulement continuel de lad. rivière dans lesd. terroirs par le moyen desd. trous, sans espérance d'avoir aucun fruits s'il n'y est présentement pourveu, ce qui auroit obligé les suppliants de ce pouvoir devant vous Nosseigneurs par requête à ce que les communautés seront tenues de s'asssembler dans huictaine, pour faire élection d'un scindic et que huictaine après, les scindics se rendront dans la ville de Beaucaire pour convenir amiablement entre eux et les suppliants, de ce que chacune desd. communautés doit contribuer pour la despance desd. Chaussées. Autrement et à faute de ce faire, il est permis auxd. suppliants de faire assigner lesd. scindics devant vous pour luy estre pourveu, ainsy qu'il appartiendra, laquelle lesd. suppliants ont faitte signifier auxd. consuls et comme il est de la dernière importance qu'il soit ceppendant travaillé à la réparation desd. chaussées pour esviter la perte entière du terroir dud. Beaucaire et des lieux du voisinage, mesmes des salins depéris, les suppliants ont, en outre, nommé d'experts pour dresser le devis des réparations et travail à quoy il a esté satisfait. Et sur led. devis, il a esté mesmes procédé aux enchères et proclamations pour la délivrance dud. travail. Mais santant que lad. communauté n'a pas de fonds pour fournir à une despance cy considérable, elle a pris délibération le III<sup>e</sup> du courant par laquelle vous estes, Nosseigneurs, humblement suppliés de leur permettre d'emprunter la somme de trente mil livres pour estre employée aux fraix desd. réparations sans aucun divertissement et parce qu'il y a difficulté de nomer de personnes qui veuillent faire le prest, qu'à condition qu'ils seront remboursés en argent et non en fondz de terre<sup>1</sup>, les suppliants ont recours à votre Justice pour leur estre pourveu [...]"*

A la suite de la requête figure la décision de la Commission qui accorde aux suppliants d'emprunter dix mille livres – et non les trente mille demandées - et ils devront rendre un compte clos, avec les pièces justificatives, à la dite commission. Il sera procédé à la vérification et au remboursement des créances à ceux qui en feront le prêt, en argent et non en fonds. Cette ordonnance est datée de Montpellier, le 17 décembre 1674. Collationné sur l'original, le 24 novembre 1675.

Ci-dessous, reproduction de la "supplique" transcrite partiellement ci-dessus :

<sup>1</sup> Ils s'adressent à la commission royale chargée de la liquidation des dettes des communautés, périodiquement réunie depuis les années 1630 et qui, très souvent, ordonnait l'aliénation des biens de ces communautés (bois, terres vagues et vaines, moulins, fours etc.), lesdites communautés étant souvent déclarées "impuissantes" financièrement.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





Ceste Nosseigneurs auec humblement Suppliee de leur permettre  
 de emprunter la somme de quatre mil livres pour estre employe aux  
 fraix de ladite reparation sans aucun dimittement en pareil que les  
 difficultes de la forme de prestation aux Comptes sans le prest que condition  
 qu'ils se soient remboursez les argens es noy en Fonds de terre par son  
 ...

Ceste grace Nosseigneurs permette aux supp<sup>s</sup> de emprunter de la  
 somme de quatre mil livres pour estre employe aux fraix de ladite  
 reparation sans aucun dimittement en pareil que les  
 difficultes de la forme de prestation aux Comptes sans le prest que condition  
 qu'ils se soient remboursez les argens es noy en Fonds de terre par son  
 ...

Celle somme de quatre mil livres attachée Nous permettons aux supp<sup>s</sup>  
 de emprunter la somme de quatre mil livres pour estre employe sans  
 aucun dimittement aux reparation et chaussees mentionnees en ladite  
 ...

Fait a Paris le 24<sup>me</sup> de Mars 1674  
 Louis  
 Le Comte de Noailles  
 Secrétaire d'Etat

Callatione sui Significatiou Nouue des  
 des gilles par moy Notaire de Valence le 24<sup>me</sup>  
 contre le 22<sup>me</sup> de Mars 1674  
 Mougier

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AC Beaucaire, DD 37, Vérification des ruptures aux digues et proposition des réparations à effectuer, par des terrailleurs, experts commis à cette visite, du 26 au 28 novembre 1674.

*"Nous, Laurans Flassau, Michel Fauque. M. Anthoine Aguilon, terrailleurs de la ville d'Arles, experts commis et députés par messieurs les consuls, communauté et viguier de cette ville de Beaucaire pour procéder à la vérification des fractures faites par la rivière du Rosne aux chaussées qui se continuent depuis la presant[e] ville jusques au Trou dit La Bouisse inclusivement et ce suivant la deslibération prinze sur le fait contenant nostre commission.*

*Rapportons suivant l'indication qui nous a esté faite par le sieur Bronzet, un desd. sieurs consuls, nous estre transportés le vingt-sixième du courant ausd. fraches et chaussées en compagnie dud. sieur Bronzet, Mr Jean Marchan et sieur Vincens Goubier coms. politiq. [sic ?] et à l'endroit du jardin de noble Jaques, proche et joignant le four de chaux, aurions trouvé que dans un endroit, lad. rivière du Rosne aurait emporté le terrain depuis son lict ordinaire jusques à lad. chaussée qui auroit esté aussi ruynée et emportée par la violance de la rivière du Rosne depuis led. four de chaux jusques au-deslà du bastimens du jardin du sieur Saby Bouschet qui avoit esté autrefois de noble André de Roys où la moitié de la chaussée paroît encores. Laquelle fraches ayant esté par nous arpentée et mesurée et y trouvé y avoir soixante cannes ou environ [120 m] qui doivent estre réparées avec dilligence pour empêcher que le Rosne revenant n'inonde et n'emporte entièrement ce qui reste du terrain des particuliers et encore du peu de chaussées quy y demeure. Et par ainsy, il les faut promptement réparer et faire la levée dans le mesme endroit qu'elle esté conduite dans son auteur, deux pans plus haut ce qui reste de ladite chaussée et pour la surmette et assiette d'icelle lui sera donné deux pans pour pan de talleus autant devant que derrière. La couronne sera de deux cannes et pour le sougient de lad. chaussée, il sera fait un parapied bois tamaris ou bois saule par devant lad. chaussée qui montera un pan proche la couronne qui sera pour luy donner le tallus et au milieu de lad. chaussée, n'y sera rien mis que de terre et par derrière sera de mesme fait un parapied jusques au mittan de lad. levée pour contenir le terrain d'icelle qui luy servira de tallus.*

*Dans les soixante cannes, il se trouve à l'endroit plus proche de la ville trante-une cannes qui se portent à seize pans d'hauteur après et durant treize cannes suivantes dix-huit pans d'hauteur et de là, dans les onze cannes suivantes, se trouve vingt-un pans d'hauteur et dans les cinq cannes qui joindrons ce qui reste de la vieille chaussée seize pans d'auteur.*

*De là, nous sommes transportés à une autre ouverture au bout du jardin dud. sieur Bouschet d'environ trante-six cannes de long se portant contre les muriers de la terre des heoirs de monsieur de la Rostide et à présent de Caunes, laquelle frache sera jointe de l'une et de l'autre chaussée vie[i]lle et sera de deux pans plus haut qu'icelle menée dans son tallus et faite de la mesme forme que la précédante et sa couronne de deux cannes à l'endroit de lad. frache. Et du costé dudit sieur Boschet dans la longueur d'environ seize cannes, il y a cinq pans d'eau et de la longueur de quatre cannes, il y a six pans d'eau. Aux quatre cannes suivantes, il y a sept pans d'eau. Aux quatre cannes et demy d'après, dix pans d'eau, aux six cannes et demy suivantes, dix-sept pans d'eau, et aux cinq cannes quy vont joindre la vieille chaussée, onze pans d'eau. Tellement que de la superficye de l'eau, ladite chaussée aura dix-huit pans, et deux pans qu'il luy faut donner sur la vielhe, seront vingt pans d'hauteur, ce qu'il faut réparer avec dilligence et gagner le terrain par le comblement des eaux, affin d'esvitter le plus grand danger des eaux qui pourroint survenir. Ladite levée et chaussée sera faite en la forme des autres, en droite ligne comme elle estoit auparavant, n'estant pas nécessaire de changer l'endroit et ce fait, nous serions retournés en notre logis aud. Beaucaire.*

*Et le lendemain, vingt-septième dudit mois, serions retournés sur le lieu en compagnie des sud[its], et après avoir repassé par lesdits endroits serions esté au trou de la Bouisse, proche le jardin de monsieur de Maillanne et du sieur Dufferre, où nous y aurions trouvé une grande*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*frache faite par la rapiditté des eaux de laditte rivière, laquelle mezurée aurions trouvé estre d'environ cent quinze cannes [plus de 230 m] dans l'estandue desquelles à commencer à l'encoulle de Mr de Maillanne et durant six cannes y avoir six pans d'eau, tellement que pour eslever la chaussée, il aura d'hauteur vingt-deux pans. Plus, ensuivant et durant l'estandue de dix-sept cannes n'y ayant point d'eau, la chaussée sera rellevée d'auteur de quinze pans, aux formes accoustumées, et de là, en retrogradant vers la presant[e] ville et vielhe chaussée, d'environ dix-sept cannes. Aurions trouvé dans l'estandue de douze cannes sept pans d'eau, et les cinq cannes restantes y avoir quinze pans d'eau.*

*Aurions encore vériffié l'endroit de la terre des pères de la Doctrinne chrestienne où la chaussée a esté ruynée, contenant dans sa longueur septante cannes, scavoir douze cannes où il y a seize pans d'eau de proffondeur et au surplus y avoir neuf à dix pans d'eau.*

*Il est vray que continuant nostre veriffcation, aurions trouvé encores que durant trante cannes, ladite rivière n'auroit pas emporté entièrement la chaussée mais tant seulement les trois quarts à plong, si bien qu'en l'estat que lad. chaussée estoit n'y reste qu'un quart.*

*Tellement que suivant l'esperiance que nous avons en telles affaires et cognoissance du fait, dizons que les fraches qu'ont esté faites depuis la terre des dits pères de Saint-Jean jusques à la metherie de monsieur de Maillanne ne doivent point estre réparées sur icelles mais bien pour l'avantage et conservation du terroir et communauté et à moins de fraix doit estre fait une nouvelle chaussée qui prandra son commencement après le levadon appelé de Saint-Anthoine et à un coing qui fait l'eslèvement où il y a un terme planté pour estre conduite en droite ligne au dessoubz du jardin de monsieur de Mailhane pour la faire joindre à la vielhe chaussée luy donnant ses hauteurs et tallus nécessaires, laquelle nouvelle chaussée contiendra en sa longueur environ quatre cens cannes de cette sorte le terrain qui est au costé de bize se trouvera de plus assuré et plus fermée et à moins de despance.*

*Et c'est nostre advis et rapport auquel avons procédé selon Dieu conscience et esperiance qu'avons en telles affaires prenant pour nos paynes et vaccations la somme de trente livres comprins la dresse du rapport. Fait à Beaucaire, ce vingt huitième jour du mois de novembre 1674 [...]"*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur